



## **Jeunes parkinsonien(ne)s**

**Egg (ZH), le 31 mars 2020 – Un(e) parkinsonien(ne) sur dix reçoit le diagnostic de la maladie avant ses 50 ans, c'est-à-dire en pleine vie active. Nombreux sont celles et ceux qui ont encore des enfants en bas âge. Parallèlement au traitement médical, ces personnes ont absolument besoin d'informations fiables sur les assurances sociales. En effet, si elles décident de réduire leur taux d'occupation de leur propre chef, elles risquent de se retrouver dans une situation financière difficile.**

Daniel a 47 ans. Il tremble, il s'étouffe souvent et sa mobilité est limitée. Cela ne l'empêche pas de faire du sport, dans la mesure du possible. La maladie de Parkinson lui a été diagnostiquée quand il avait 43 ans – un coup sévère porté à sa vie professionnelle et privée (cf. vidéo [www.parkinson.ch](http://www.parkinson.ch) > Actualité – Émission « Nano » du 10.3.2020). Près de 10 % des personnes concernées reçoivent le diagnostic avant l'âge de 50 ans (on parle des *syndromes parkinsoniens de l'adulte jeune, SPAJ*). Les jeunes parkinsonien(ne)s ont une prédisposition génétique plus prononcée pour la maladie, mais sa progression est plus lente et ces personnes conservent leurs fonctions cognitives plus longtemps.

Le Parkinson est une maladie neurodégénérative caractérisée par la mort des neurones dopaminergiques. La dégénérescence neuronale dans le cerveau entraîne une carence en dopamine, qui à son tour est à l'origine d'un ralentissement moteur et d'autres symptômes distinctifs comme les tremblements ou la raideur musculaire. La fatigue et les troubles de la digestion ou de la déglutition sont d'autres manifestations concomitantes de la maladie. De nombreux symptômes peuvent être traités, mais la maladie reste incurable.

Les jeunes parkinsonien(ne)s, qui se trouvent en pleine vie active et dans de nombreux cas, ont encore des enfants en bas âge, doivent non seulement gérer leurs symptômes moteurs et non moteurs, mais aussi faire face à des défis supplémentaires. Quand et comment informer l'employeur et les collègues de travail ? À un moment ou à un autre, il devient impossible de fournir les prestations exigées dans les délais habituels. Les personnes concernées qui, en pareilles circonstances, décident de réduire de leur propre chef leur taux d'occupation, se mettent dans une situation délicate car elles ne peuvent pas faire valoir leur perte de salaire auprès des assurances sociales. Pour les jeunes parkinsonien(ne)s, il est tout à fait essentiel de bénéficier de conseils dès l'annonce du diagnostic.

Parkinson Suisse propose aux personnes concernées et à leurs proches des conseils gratuits sur les thématiques des assurances sociales et du Parkinson au poste de travail ; notre équipe de conseillères et de conseillers répond également aux questions d'ordre médical ou relatives aux soins et au quotidien.

[www.parkinson.ch](http://www.parkinson.ch)

### **Contact presse de Parkinson Suisse**

Eva Robmann  
Responsable information et rédaction

043 277 20 66  
[presse@parkinson.ch](mailto:presse@parkinson.ch)  
[www.parkinson.ch](http://www.parkinson.ch)

Judith Falusi  
Responsable communication et collecte de fonds  
043 277 20 64  
[presse@parkinson.ch](mailto:presse@parkinson.ch)  
[www.parkinson.ch](http://www.parkinson.ch)

## **11 avril – Journée mondiale du Parkinson**

La journée mondiale du Parkinson a été inaugurée en 1997 par l'*European Parkinson's Disease Association*, qui a fait du 11 avril, date anniversaire de James Parkinson, sa journée d'action. En 1817, le médecin anglais avait pour la première fois qualifié la maladie de « paralysie agitante ». Le Parkinson est une pathologie neurologique à progression lente. Ses principaux symptômes sont la raideur musculaire, le ralentissement des mouvements (bradykinésie), les tremblements au repos et l'instabilité posturale.

## **Parkinson Suisse – bref portrait**

L'association Parkinson Suisse apporte son soutien à toutes les personnes concernées par la maladie de Parkinson et œuvre pour améliorer leur qualité de vie. En Suisse vivent plus de 15 000 parkinsonien(ne)s. L'association sensibilise et informe les médecins, le personnel médical et paramédical, ainsi que le grand public.

Certifiée par la fondation ZEWO, elle a été fondée en 1985 par des neurologues et des personnes intéressées. Elle compte aujourd'hui environ 7 000 membres. Parkinson Suisse est le premier point de contact pour toutes les questions relatives à la maladie de Parkinson. Elle accompagne les parkinsonien(ne)s et leurs proches grâce à différents services gratuits de consultation et d'information, complétés par une large palette de cours et de séminaires.

Elle assiste et conseille près de 80 groupes d'entraide dans toute la Suisse, réalise un travail de relations publiques efficace et échange en permanence avec différents spécialistes. En outre, elle finance et promeut des projets de recherche.

[www.parkinson.ch](http://www.parkinson.ch)

## **Séances d'information sur le Parkinson**

En collaboration avec les hôpitaux et les cliniques de toute la Suisse, Parkinson Suisse organise chaque année plusieurs séances d'information sur le thème de la maladie de Parkinson. Lors de ces manifestations, des expert(e)s informent les parkinsonien(ne)s, leurs proches et toutes les personnes intéressées sur l'ensemble des facettes de la maladie.

<https://www.parkinson.ch/index.php?id=284&L=2>